Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260928-2026308-AR

VILLE DE
LANDIVISIAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/308

portant autorisation d'ouverture d'un débit
de boissons temporaire 3ème catégorie

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2212-2,
VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 3334-1, L. 3334-2 et L. 3335-4,
VU les arrêtés préfectoraux du 12 mai 2009 modifié et du 17 janvier 2018 portant réglementation administrative des débits de boissons,
VU la demande en date du **4 septembre 2026,** formulée par l'association dénommée « **Le bout du zinc ».**

ARRETE

Article 1 – Madame Claudie PEREIRA, membre de l'association **« Le bout du zinc »** est autorisée à vendre et/ou offrir des boissons de troisième groupe *(boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, crèmes de cassis et jus de fruits ou de légumes de 1 à 3 degrés d'alcool,* à l'occasion des **spectacles culturels organisés lors de la saison 2026-2027** conformément au planning ci-joint.

Article 2 – Cette présente autorisation est la **deuxième de l'année 2026**, sur un nombre maximal de 5 autorisations pouvant être délivrées par année. Une demande d'autorisation d'ouverture est à formuler à chaque manifestation.

Article 3 – Le présent arrêté fait courir le délai de 2 mois pendant lequel un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes peut être établi. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 – Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, ainsi que les personnes placées sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LANDIVISIAU, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Samuel PHELIPPOT



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212901052-20260928-2026308-AR

PEREIRA Claudie (membre de l'association LE BOUT DU ZINC)

8 AV de COATMEZ LANDIVISIAU

Courriel : claudie.pra@laposte.net

A l'intention de Monsieur le maire de Landivisiau

Mr PHELIPOT Samuel

Landivisiau le 04/09/2026

Monsieur le Maire ,

Les bénévoles de l'association « Le Bout du Zinc » sollicitent de votre bienveillance l'autorisation d'ouverture du bar associatif « LE BOUT DU ZINC » à l'issue des spectacles culturels de la saison 2026-20267

Nous vous communiquons les dates concernées dans la liste ci-dessous :

_ Dimanche 20 Septembre 2026 ; 17h : LES COQUETTES

_ Vendredi 09 Octobre 2026 ; 15h : ROMAIN DODUIK

_ Vendredi 6 Novembre 2026 ; 20h30 : LE PROCES D'UNE VIE

_ Vendredi 27 Novembre 2026 ; 20h30 : HAMLET

_ Dimanche 6 Décembre 2026 ; 17h : KEN

_ Vendredi 15 Janvier 2027 ; 20h30 : HAPPY APOCALYPSE

_ Dimanche 24 Janvier 2027 ; 17h : ARTICLE 353 DU CODE PENAL

_ Dimanche 31 Janvier 2027 ; 15h : LE MENSONGE

_ Vendredi 5 Février 2027 ; 20h30 : LE CHANT DES LIONS

_ Vendredi 19 Février 2027 ; 20h30 : NUMERO DEUX

_ Jeudi 18 Mars 2027 ; 20h30 : AMMA

_ Vendredi 16 Avril 2027 ; 20h30 : J'AI 8 ANS

_ Dimanche 20 Mai 2027 ; 20h30 : MATHEUS

_ Dimanche 30 Mai 2027 ; 17h : NOM DE CODE

Nous vous remercions de l'attention accordée à notre demande.

Veuillez agréer, Mr Le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour l'association BDF : Claudie PEREIRA